



Suppression d'une prime de fonction

Par **Soizy**, le **30/01/2025** à **13:05**

Bonjour.

En 2012, j'ai été nommée pour une fonction de chef de Département avec une prime de fonction mentionnée sur le courrier de nomination. En 2014, ma fonction a changé (chef de service) sans modification de mon contrat de travail (et sans courrier de la Direction mentionnant ce changement).

Mon employeur a continué à verser ma prime de fonction de chef de département (alors qu'il n'y a pas de prime de chef de service). J'ai démissionné de ma fonction de chef de service au 1er janvier 2025. Toujours sans modification de mon contrat de travail . Je constate sur ma paie de janvier 2025 que la prime est supprimée. Je pensais que cette prime était devenue d'usage et qu'elle ne pouvait pas être supprimée. Est-ce exact et si oui, quel est mon recours ?

En vous remerciant

Par **Marck.ESP**, le **30/01/2025** à **15:03**

Bonjour

Cette prime était attachée à une fonction que vous n'exercez plus, il n'est donc pas anormal qu'elle disparaisse avec la cessation de fonction.